

Communauté de Communes

PRE-BOCAGE INTERCOM
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
31 Rue de Vire – AUNAY SUR ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tél : 02.31.77.57.48
Email : spanc@pbi14.fr

Prestataire

STGS
22 rue des Grèves
50307 AVRANCHES Cedex
Tél : 02 33 79 57 42
Email : controle.anc@stgs.fr

Formulaire à retourner à : spanc@pbi14.fr

**DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
dans le cadre de la vente d'un bien immobilier**

> *NOM ET ADRESSE DU NOTAIRE OU DE L'AGENCE IMMOBILIERE* :
..... *Mail* :

> PROPRIETAIRE

TITRE : NOM : PRENOM :
Rue :
Code postal : VILLE : Commune nouvelle
Tel : Email :

> ADRESSE DE L'IMMEUBLE :

Rue :
Appart n° : Etage :
Section : N° de cadastre :
Code Postal : VILLE : Commune nouvelle

Nombre d'installations à contrôler :

> LOCATAIRE :

NOM : Prénom : Tél :

Le contrôle s'effectuera obligatoirement en présence du propriétaire ou de son mandataire.

Le propriétaire : sera présent lors du contrôle
 donne mandat pour le représenter à :

Le règlement du diagnostic des installations d'assainissement non collectif (180 euros) sera facturé à :

Propriétaire de l'immeuble
 Autre : NOM : Prénom :
Rue :
Code Postal : VILLE : Commune nouvelle :

Celui-ci s'engage à acquitter le montant de ce contrôle.

Le rapport sera adressé à (si différent du règlement) :

Propriétaire de l'immeuble
 Autre : NOM : Prénom :
Rue :
Code Postal : VILLE : Commune nouvelle :

Réponse souhaitée : par courrier Envoi par mail

Fait à , le

Signature du propriétaire ou de son représentant :

Communauté de Communes

PRE-BOCAGE INTERCOM

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

31 Rue de Vire – AUNAY SUR ODON

14260 LES MONTS D'AUNAY

Tél : 02.31.77.57.48

Email : spanc@pbi14.fr

STGS

22 rue des Grèves

50307 AVRANCHES Cedex

Tél : 02 33 79 57 42

Email : controle.anc@stgs.fr

FICHE D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 et de la lutte contre la pollution, votre commune a adhéré au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom,

Dans le cadre d'une vente ou si vous souhaitez établir un diagnostic de votre installation assainissement non collectif, le SPANC prévoit le contrôle.

Ce contrôle prévu par l'arrêté du 7 septembre 2009 permet de vérifier le bon fonctionnement des installations.

Par ailleurs, nous vous informons que ce contrôle est à votre charge et sera réalisé par la société STGS.

Suite au(x) contrôle(s), la trésorerie vous adressera la facture de : 180€ TTC.

Le service Clientèle de STGS vous contacte à réception de ce bon de commande afin de convenir d'un rendez-vous.

Je soussigné

avoir pris connaissance des informations ci-dessus et du règlement intérieur et m'engage à m'acquitter du montant du ou des contrôle(s) effectué(s) sur ma parcelle située pour le contrôle de mon système d'assainissement non collectif.

(Lu et approuvé) Date et signature